

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 24 septembre 2018

Délibération n° 2018 – 24/09/2018 – 18

Désignation des membres de la commission « Europe et International »

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération du conseil d'administration du 26 mars 2018 approuvant la mise en place et la composition de la commission « Europe et International » de l'université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 18 voix pour (unanimité) :

la désignation de :

- **6 enseignants-chercheurs (un par secteur scientifique),**
 - **Patrimoines et Territoires : Alex FRAME**
 - **Vigne et Vin : Régis GOUGEON**
 - **Photonique et Matériaux avancés : David FOFI**
 - **Aliment et Environnement : Benoît POINSSOT**
 - **Apprentissage et Santé (Care) : Romuald LEPERS**
 - **Santé et Ingénierie moléculaire : Lionel BRETILLON**
- **1 personnel BIATSS,**
 - **Vanessa DAVID-VAISAN**
- **2 étudiants,**
 - **Sara TAMIZET**
 - **Sophia BOUSHIQ**

pour siéger à la commission « Europe et International » de l'université de Bourgogne.

Dijon, le 25 septembre 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

P.J. : Mise en place d'une Commission « Europe et International » de l'uB

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Mise en place d'une Commission « Europe et International » de l'uB

Composition

- Président de l'université de Bourgogne (ou son représentant)
- Vice-président délégué à l'internationalisation des activités universitaires
- Vice-président délégué à la coordination formation et recherche
- Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante
- **Membres désignés par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne :**
 - **6 EC (un par secteur scientifique),**
 - **1 BIATSS,**
 - **2 étudiants,**
- 1 EC au titre du cursus intégré Mayence
- Directeur général des services
- 2 directeurs de laboratoire désignés par la Conférence des directeurs de laboratoire
- 2 directeurs de composante désignés par la Conférence des directeurs de composante
- 2 responsables administratifs désignés par le DGS
- Directeur du CROUS (ou son représentant)
- Responsable du pôle RI (invité)